



## Cahier des charges aide cuisinier / moniteur

### But des séjours de vacances

Le but des séjours de vacances est de permettre aux personnes vivant avec une déficience mentale de vivre un temps de repos et d'activités différentes dans le respect de leurs besoins.

Ce temps de vacances représente une coupure par rapport aux activités habituelles, qu'elles soient familiales ou institutionnelles. Il permet à la personne vivant avec une déficience mentale d'établir ou de développer des contacts sociaux inhabituels avec les autres participants, les équipes d'encadrement et la population locale. Liens qui parfois pourront être entretenus en cours d'année. Les séjours offrent des occasions d'élargir son horizon; de participer à un projet collectif ponctuel, de caractère éducatif, sportif ou culturel. C'est le temps pour pratiquer des activités nouvelles, adaptées aux rythmes et possibilités de chacun selon ses choix, dans un encadrement stimulant, dynamique et responsable. Les séjours offrent à chacun une sécurité morale (être connu et compris) et physique. Et c'est aussi la possibilité, à certains moments, de prendre du bon temps et de ne rien faire !

Les séjours de vacances sont aussi l'occasion pour les familles de respirer et de prendre de la distance.

### Domaines d'activités de l'aide cuisinier / moniteur

L'aide cuisinier/moniteur est tenu de s'acquitter des tâches suivantes:

#### **1. Avant le séjour**

- Avoir un entretien avec le responsable du séjour et le cuisinier.
- Participer au moins à une réunion de préparation du séjour: rencontre avec l'équipe, présentation et participation à l'élaboration du projet de séjour, rencontre avec les participants, leur famille et/ou éducateur référent.
- Pour le nouvel aide cuisinier/moniteur, il est tenu de participer à une réunion d'information obligatoire (séance à choix).

*Les tâches de l'aide cuisinier/moniteur de séjour avant le début du séjour sont inhérentes à sa fonction et ne donnent pas lieu à une rémunération supplémentaire à celle prévue dans le contrat de travail.*

## 2. Pendant le séjour

L'aide cuisinier/moniteur est placé sous l'autorité du responsable de séjour de vacances. Il assume des responsabilités uniquement pendant les heures de travail, soit du lever au coucher des participants. En tout temps, le responsable a la possibilité de renvoyer un aide cuisinier/moniteur qui ne satisferait plus aux exigences de ses fonctions. Dans ce cas, l'aide cuisinier/moniteur a droit à la rémunération prévue pour le nombre de jours effectivement travaillés.

### A la cuisine:

Responsabilités de l'aide cuisinier/moniteur: chaque matin et ce jusqu'à la fin du repas de midi, puis éventuellement pour le repas du soir il apporte son aide à la cuisine, suivant les instructions du cuisinier pour:

- Elaborer des repas en respectant les régimes nécessaires.
- Participer au respect d'une hygiène parfaite de la cuisine.
- Faire la vaisselle des ustensiles utilisés pour la cuisine et à la vaisselle des repas.
- Faire les achats.
- Participer à la gestion du stock.
- Participer à la réunion journalière de l'équipe.
- Le dernier jour du séjour, participer au nettoyage de la cuisine et de la maison.

### Lors de la prise en charge des vacanciers:

Responsabilité de l'aide cuisinier/moniteur: chaque après-midi, il participe, toujours accompagné d'un membre de l'équipe d'encadrement aux activités et à la prise en charges des personnes accueillies en étant attentif aux instructions transmises par le moniteur ou le responsable sur les points suivants:

- **Santé:** être attentif aux crises d'épilepsie/absences éventuelles, à la régularité des selles/urines, aux coups de soleil, cloques et autres petites blessures, aux escarres possibles chez les personnes en chaise.
- **Hygiène:** toilette régulière et complète de chaque participant en veillant à **respecter l'intimité** de chacun, notamment au moment de l'habillage, du déshabillage, de la douche (penser à fermer les portes !).
- **Sécurité:** être attentif aux déplacements dans les escaliers, sur les routes et dans les villes. Attention à ne pas perdre de vue son/ses participant(s) ! En cas d'incident, se référer immédiatement au moniteur présent pour la prise de décision relative au bien être du vacancier. L'aide cuisinier/moniteur disposera d'une liste de consignes et contacts de sécurité qu'il/elle doit avoir sur lui en tout temps.
- **Effets personnels:** veiller à ce que les effets personnels des vacanciers ne se perdent pas ou ne se détériorent pas.

- **Tâches ménagères:** participer à toutes les tâches ménagères de la maison: vaisselle, lessive, rangement, balayage, récurage, mise en place des tables pour les repas et nettoyage régulier des sanitaires si nécessaire.
- **Argent de poche:** chaque participant disposera d'argent de poche, qui peut être utilisé notamment pour payer les consommations prises à l'extérieur ou l'éventuel achat de souvenirs. L'aide moniteur/cuisinier est responsable de la bonne gestion de cet argent de poche, si celui-ci lui est transmis lors de l'activité prévue.

### Dans la vie quotidienne

**Réunions:** l'ensemble de l'équipe est tenu d'y assister, à l'exception des personnes en congé. Ces réunions ont pour objectif de faire le point sur la journée écoulée et de préparer celle à venir. Des échanges peuvent avoir lieu sur des difficultés rencontrées, mais aussi sur des satisfactions obtenues.

- **Activités:** toutes les propositions sont les bienvenues, dans la mesure où elles sont adaptées aux désirs des participants, à leurs possibilités et à leur âge. Veiller à l'alternance des temps calmes et des temps dynamiques.
- **Congés:** l'aide cuisinier/moniteur est tenu de prendre les jours de congé auxquels il a droit et fixés par le responsable en fonction du planning général. Pendant ces congés, il est déchargé de ses responsabilités.
- **Consommation d'alcool et de stupéfiants: INTERDITE.**

Le respect d'autrui, l'écoute, l'échange et la solidarité sont des qualités nécessaires au bon déroulement d'un séjour.

*"En tant que personne, chacun est une totalité, possédant son propre univers intérieur, sa finalité unique, pourvue de toute la dignité attachée à l'être humain. Il est essentiel à la personnalité de tendre à la communication. La personne demande en effet, en vertu de sa dignité comme de ses besoins, à être membre d'une société. Il est important de reconnaître que les personnes handicapées ont un rôle à jouer dans la cité, quelque chose à lui apporter et non seulement à en recevoir. Le fait qu'elles ne peuvent exprimer toutes leurs potentialités ne change rien à ces considérations essentielles." \**

\* Extrait du message du conseiller d'état chargé du département de l'instruction publique Monsieur Dominique FOLLMI, 1988, (plaquette éditée pour le 30ème anniversaire de l'Association).